

option Technologies végétales, spécialité Agronomie et systèmes de cultures

RNCP369 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	BTSA — Brevet de technicien supérieur agricole
Code(s) NSF	211
Code(s) ROME	A1416, A1301
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'agriculture

<http://www.agriculture.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

- Activités visées :

Remarque : les activités décrites ci-après, sont exercées par le technicien supérieur dans des situations professionnelles diverses (une exploitation, un laboratoire, une entreprise commerciale, des organismes ou services de développement...) à des degrés variables selon ces situations et pour des ' supports ' généralement différents selon la spécialité.

1. Fournir des appuis techniques (en amélioration des plantes et technologies des semences ou en agronomie et systèmes de cultures ou en protection des cultures) :

- il élabore son conseil à partir de connaissances actualisées et des références locales, régionales, nationales, voire internationales ;
- il s'adapte au degré de maîtrise technique dans le contexte plus global de l'exploitation ou de l'entreprise et de la filière de production, au niveau national et international ;
- il est partenaire à part entière dans la gestion de la qualité de l'environnement ;
- il respecte la législation et la réglementation en vigueur concernant les normes de production, de qualité des produits, de protection de l'environnement... (normes de pollutions, de qualité des sols, des eaux...).

NB : le technicien supérieur répond à une demande d'appui technique exprimée par un chef d'entreprise, un chef d'exploitation ou de cultures, ou par tout autre organisme agricole, dans le domaine des productions végétales (façons culturales, choix de cultures ou de variétés, gestion de facteurs de production) ; c'est son activité principale.

2. Participer à l'élaboration de références technico-économiques (en amélioration des plantes et technologies des semences ou en agronomie et systèmes de cultures ou en protection des cultures) :

- il participe à l'établissement du protocole d'expérimentation ;
- il met en place les outils d'enregistrement ;
- il exploite les enregistrements réalisés par les agriculteurs (carnets de parcelles, enregistrements des temps de travaux, documents agronomiques, météo) ;
- il participe à l'élaboration d'enquêtes, à leur réalisation (plan, questionnaire, échantillon) ;
- il veille au respect des procédures garantissant la rigueur de la collecte et du traitement des données ;
- il utilise les outils informatiques pour en assurer le traitement ;
- il présente par oral ou par écrit les résultats des expérimentations et des enquêtes et sait les relier à un contexte

technique et économique plus général.

3. Participer à des travaux de recherche, le cas échéant (en amélioration des plantes et technologies des semences ou en agronomie et systèmes de cultures ou en protection des cultures) :

- il aide à la mise au point de protocoles de recherche ;
- il assure le suivi, le contrôle du dispositif d'expérimentation ;
- il règle, étalonne les appareils de mesure, réalise les échantillonnages, collecte et enregistre les données ;
- il rend compte par oral ou par écrit des résultats des expérimentations et sait les relier au contexte de la filière de production.

4. Assurer la conduite d'un laboratoire ou d'une petite unité d'expérimentation, le cas échéant (en amélioration des plantes et technologies des semences ou en agronomie et systèmes de cultures ou en protection des cultures) :

• Cas du laboratoire :

- il est le responsable chargé de conduire les analyses et contrôles en suivant un protocole d'analyse ou de contrôle prédéfini ;
- il assure la liaison avec les organismes, entreprises, instituts techniques et services des administrations concernées ;
- il rend compte des activités du laboratoire.

• Cas de la petite unité d'expérimentation :

- il est le responsable chargé de conduire et planifier les expérimentations en suivant les protocoles prédéfinis (choix des parcelles...) ;
- il assure la liaison avec les organismes, entreprises, instituts techniques et service des administrations concernées ;
- il rend compte des activités de son unité.

5. Conduite technique d'un système de production spécialisé, le cas échéant (notamment en production de semences) :

- il choisit un système de production et le conduit
- il choisit et utilise des outils d'enregistrement et de suivi de la production ; il interprète les résultats et adapte en conséquence ses méthodes de travail
- il respecte la législation
- il assure les relations de l'exploitation avec son environnement commercial, économique et professionnel
- il commercialise ses produits selon la conjoncture économique

NB : s'il gère une exploitation, il prend des décisions économiques, en assume la responsabilité ; pour ce faire, il lui faudra éventuellement compléter sa formation en gestion et comptabilité.

6. Exercer ou contribuer à une activité commerciale, éventuellement d'import-export :

Le cas échéant, le technicien supérieur participe, sous la responsabilité de l'équipe de direction, à l'élaboration d'une politique commerciale.

- il réalise des actions d'information et de prospection ;
- il met en place, anime des stands dans les salons ou les manifestations professionnelles ;
- il négocie, achète et vend.

NB : pour exercer cette activité, un complément de formation spécifique peut être nécessaire.

7. Assurer la gestion d'une petite ou moyenne unité d'approvisionnement, le cas échéant :

- il assure la gestion des stocks, la prévention des contentieux et suit les comptes-clients ;
- il rend compte de la gestion de son unité.

NB : le technicien supérieur est, dans ce cas, responsable d'une unité d'approvisionnement ; il est le représentant de la direction de l'entreprise auprès des clients et doit leur expliquer la politique de l'entreprise et prendre en compte leurs suggestions et critiques.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Capacités communes à toutes les options : – Choisir et utiliser, dans une situation donnée, un modèle mathématique adapté au traitement de l'information présentée sous différents aspects.
- Utiliser des outils informatiques.
- Communiquer dans une langue étrangère, par oral et par écrit, dans sa vie professionnelle (anglais ou allemand ou italien ou espagnol).
- Mobiliser des capacités d'expression, de communication, de relation, d'initiative.
- Se repérer dans la réalité économique et sociale.
- Capacités spécifiques à l'option : – Identifier l'importance des productions végétales, les changements constatés ainsi que les déterminants socio-

économiques de leurs évolutions.

- Appréhender l'organisation de l'entreprise et comprendre son fonctionnement.
- Intégrer dans son raisonnement les effets connus des interventions agricoles sur l'environnement.
- Apprécier à partir de concepts scientifiques les facteurs climatiques et leurs effets, dans les choix techniques liés à la conduite du peuplement végétal.
- Maîtriser les outils mathématiques nécessaires à l'exploitation d'un protocole expérimental d'essai ou d'enquête.
- Capacités spécifiques à la spécialité :
 - Maîtriser les connaissances de biologie nécessaires à la conduite des productions végétales tout en prenant en compte la qualité de l'environnement.
 - Caractériser un sol, raisonner les modifications qui lui sont apportées et les conséquences sur la qualité de l'environnement.
 - Réaliser un diagnostic sur le fonctionnement du peuplement végétal et raisonner un itinéraire technique.
 - Caractériser et analyser des systèmes de cultures variés et, si nécessaire, proposer des modifications en cohérence avec le fonctionnement de l'exploitation.
 - Décrire les caractéristiques d'une production végétale et analyser le fonctionnement de la filière correspondante.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Remarque : les informations ci-après concernent l'ensemble des spécialités du BTSA option ' Technologies végétales ' ; il y a des différences selon la spécialité de l'option (voir. la rubrique précédente ' Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétences acquis).

Le BTSA option ' Technologies végétales ' conduit aux fonctions de production agricole (exploitant ou chef de culture) ou de conseiller, en amont ou en aval de cette production. Il peut être employé par des organismes para-agricoles (entreprises de services, groupements de producteurs, chambres d'agriculture, industries, instituts de recherche, instituts techniques, établissements de production de semences...).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Par sa qualification de niveau III, le technicien supérieur se situe entre l'ingénieur (niveau I ou II) et le technicien (niveau IV). Son degré de responsabilité et d'autonomie est variable selon la nature et la taille de l'organisme employeur. Ainsi selon l'expérience professionnelle acquise à l'issue de sa formation, sa carrière peut évoluer jusqu'à un emploi de cadre.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agréés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 880 €
Familles professionnelles (FAP)	A0X40 — Agriculteurs · tension 3/5 (Modérée) A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée) A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	86 583
Jugés difficiles à recruter	41 %

Emplois saisonniers	80 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X40 — Agriculteurs A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury national, présidé par un ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts, est composé : – pour deux tiers au moins d'enseignants d'établissements agricoles publics ou privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparatoire au BTSA,
– pour un tiers au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées et de personnalités notoirement compétentes, dont au moins un membre de l'enseignement supérieur.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Idem.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Sa composition doit être conforme à la fois à la réglementation du BTSA et au décret d'application de la VAE (n° 2002-615 du 26 août 2002) : – deux-tiers d'enseignants d'établissements agricoles publics ou privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparatoire au BTSA,
– un tiers de représentants qualifiés des professions concernées, pour moitié employeurs et pour moitié salariés occupant un emploi visé par le diplôme.

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : educagri.fr
<http://www.educagri.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/369/>